

« Mete gason sou ou !
Fanm se poto mitan lavi a
Gason pa pote kanson pou bèl twal
Gason makomè
Fè eskandal kou machann pwason
Fanm kolokèk
Nèg ti zorèy
Peyizan gwo zòtèy
Peng kou jwif »

Combien de fois n'avons nous pas entendu ou même utilisé ses expressions. Ces expressions, d'apparences banales, sont en fait des manifestations de nos perceptions stéréotypées de l'autre.

1. Tout comme les stéréotypes basés sur la race conduisent au racisme, les stéréotypes basés sur le sexe conduisent au sexisme

Les stéréotypes sont des outils de simplification de la différence de l'autre qui permettent d'avoir un cadre de référence. À l'origine, ce mot est un terme technique d'imprimerie. Il était utilisé pour désigner une planche dont les caractères sont fixes et qui était conservée pour faire de nouveaux tirages. C'est à cause de cette idée de fixité que le terme a été emprunté par la psychologie sociale. Le stéréotype désigne « une définition rigide appliquée de façon systématique à tous les membres d'un même groupe social pour décrire leurs caractéristiques ».

Dans l'acceptation commune, *un stéréotype est une image toute faite et figée faisant référence à un groupe de personnes, image le plus souvent basée sur des renseignements faux, exagérés, incomplets ou extrapolés à partir d'un élément caractéristique souvent lié à une particularité physique ou mentale.*

Par le biais des stéréotypes, nous simplifions exagérément l'idée que l'on se fait de la réalité et nous émettons des propos qui sont finalement plus des croyances et des images mentales sur les uns/unes et les autres que des faits « vrais » ou généralisables. Les propos utilisés sont par ailleurs souvent négatifs, et auront plus fréquemment tendance à généraliser sur les comportements des uns/unes et des autres, sur les habitudes, l'apparence, les potentialités physiques ou intellectuelles de tel ou tel groupe, etc.

Les stéréotypes en général reflètent les rapports sociaux, valorisant les groupes dominants, dévalorisant les groupes dominés. Il en est ainsi des stéréotypes masculin et féminin:

- l'homme est dit actif, créatif, la femme passive, réceptive ;
- l'homme va de l'avant, la femme est conservatrice;
- l'homme est libre et hardi, la femme est prude et timorée;
- l'homme embrasse l'abstraction, la théorie et les grandes idées, la femme s'attache au concret, au trivial et à la pratique ;
- l'homme réfléchit, il est rationnel, la femme est intuitive et sentimentale;
- l'homme a le sens de l'humour, la femme pas, etc.
- On voit que dans ces couples de qualités opposées, les femmes sont toujours dotées des propriétés les moins valorisantes.

Ces stéréotypes sont dits sexistes, parce qu'ils déprécient les femmes et les excluent (de l'activité, du progrès, de la créativité, de la rationalité, de la théorie, etc.) sur la base de leur sexe. Ils servent donc à perpétuer et légitimer le pouvoir des hommes.

Lorsque le stéréotype distingue les êtres selon leur appartenance ethnique, il en résulterait du racisme. De même, lorsque le stéréotype s'accommode de la notion de femme et d'homme, il donne naissance au sexisme, qui n'est pas moins dangereux que le racisme, mais qui est, encore aujourd'hui, minimisé.

On parle de sexisme lorsqu'il s'agit d'une différenciation sur base du sexe. ***Le sexisme est donc le fait de juger quelqu'un en fonction de son sexe.*** L'adjectif « sexiste » et le nom « sexisme » ont été traduits de l'anglo-américain. Ces termes ont été créés par les féministes américaines pour montrer que le sexe constitue pour les femmes – exactement comme la couleur pour les Noirs américains - un facteur de discrimination, de subordination et de dévalorisation.

Aussi, demeure-il nécessaire de travailler sur les mécanismes mentaux qui interviennent dans la construction de nos opinions et de nos décisions. Dans ce cadre, les stéréotypes constituent des modèles importants et, lorsqu'ils présentent un caractère sexiste, sont des mécanismes puissants dans le maintien des inégalités.

Les stéréotypes créent trop souvent un écran simplifié qui nous cache des réalités beaucoup plus variées et complexes. Ils induisent alors des préjugés, illusions de «vérités vraies», que nous appliquons allégrement à des personnes ou des groupes sociaux, les «cataloguant» en quelque sorte de manière abusive.

Prendre conscience qu'ils existent est le premier pas indispensable pour détruire les préjugés sexistes (tout facteur ou comportement qui, même involontairement, favorise injustement un sexe par rapport à l'autre) maintenant l'acceptation d'une inégalité d'accès au droit par exemple.

2. Les images diffusées durant la période carnavalesque sont basées sur des stéréotypes sexuels et certaines relèvent même de la pornographie

Durant la période carnavalesque il y a généralement une sur-explosion d'images, comportements et attitudes stéréotypés. Ces stéréotypes enseignent indirectement quel est notre rôle dans une relation de couple, comment une femme ou un homme « normal » doit se comporter, comment être sexuellement attirante, etc.

Des images provocantes de femmes légèrement vêtues, dans des attitudes et postures suggérant l'acte sexuel sont particulièrement abondantes durant cette période. Aussi, le corps des femmes est-il sexualisé à outrance pour mieux attirer l'attention du public. Les femmes deviennent des *objets sexuels* à partir du moment où leur corps et leur sexualité sont associés à des marchandises. Tout ceci a pour résultat de banaliser la sexualité et de la ramener au rang de produit de consommation.

La pornographie se définit généralement comme la description et la représentation d'actes sexuels ou de postures sexuelles pour de l'argent. Elle a pour objectif de *susciter des émotions et des représentations d'ordre sexuel*.

Prostitution et pornographie sont étroitement liées :

- la prostitution monnaie directement l'acte sexuel lui-même,
- la pornographie vend l'incitation à l'acte sexuel.

« La pornographie donne à voir, par le texte ou par l'image, ce que le proxénète offre en réalité par le corps de la personne prostituée » Nancy Houston, Romancière et essayiste, Mosaïque de la pornographie (Denoël, 1982)

3. la pornographie déshumanise

Les conséquences de la pornographie sont directes :

- **la dépersonnalisation** de l'être humain, uniquement considéré dans son corps, et le corps uniquement considéré comme moyen de plaisir sexuel, (dans le cas qui nous intéresse les femmes - *chosification/objectivation*)

- **la séparation radicale de l'acte sexuel de l'amour** que se portent deux êtres humains, l'acte d'amour physique cessant d'être expression d'une tendresse et d'une communion pour ne plus être que moyen de plaisir,
- **la dégradation du corps des femmes** et l'atteinte à leur dignité de personne humaine, puisque celles-ci ne sont considérées qu'en tant que moyen de l'excitation sexuelle et du plaisir sexuel.

Le débat ne porte pas sur les personnes majeures « qui accepteraient », mais bien sur **un système, une industrie** qui déshumanise les femmes.

4. la pornographie encourage la violence

La diffusion croissante de la pornographie et notamment d'images dévalorisantes des femmes est responsable de nombreux troubles de comportement dans la société (agressions sexuelles, mépris pour les femmes, imposition de pratiques sexuelles dégradantes, etc.). Certaines études statistiques, réalisées au Canada par exemple, démontrent que la consommation de pornographie inciterait des personnes déjà violentes à passer à l'acte.

- D'après une enquête de Bergen et de Bogle faite en 2000, 32% des femmes violées qui ont été enregistrées par la police ont déclaré avoir été contraintes par leurs violeurs à prendre des positions inspirées de films pornographiques.
- Selon une étude de Cramer, McFarlane, Parker, Soeken, Silva et Reel, 41% des femmes rapportent une consommation pornographique de leur agresseur : ces femmes ont été contraintes à visionner des scènes ou à poser pour des scènes à caractère pornographique.
- D'après une étude du Centre-Femmes de Beauce à caractère qualitatif, intitulé *La pornographie n'est pas sans conséquences*, 13% des femmes disent avoir subi des pressions de leur conjoint en rapport avec la pornographie. 77 % des pédophiles ayant agressé des petits garçons et 87% de ceux qui ont agressé des petites filles ont avoué l'action déterminante de la littérature pornographique dans leurs pensées et leurs comportements.

Les études spécifiques sur le lien entre la pornographie et la violence font, malheureusement, défaut en Haïti. Toutefois, nous devons faire état de l'utilisation de plus en plus généralisée des agressions sexuelles en matière de répression et lors des actes de banditisme. La société haïtienne et plus particulièrement les femmes demeurent traumatisées par tous ces viols perpétrés lors des enlèvements, des vols, des cambriolages de nuit et des actes de terreur des gangs armés.

Par ailleurs, alors que le lien entre la pratique de la sodomie et la pornographie a clairement été établie, en Haïti nous observons la présence quasi systématique de la sodomisation parmi les sévices dénoncés par les victimes de violence de genre.

Nonobstant l'absence de données, il faut aussi souligner le poids d'un nombre significatif de cas de viol dans les actes de banditismes enregistrés par la police, le Comité du carnaval et le MCFDF suite au défilé carnavalesque.

5. la pornographie ne peut être exposée sur la place publique

Un grand nombre d'États réglementent strictement la liberté de publication des œuvres pornographiques : âge minimum d'accès requis, limitation des lieux d'accès, limitation des choses représentables. Même dans les pays qui refusent la censure, comme en France, il existe une réglementation sur l'affichage et des commissions de contrôle des films et des publications pour la jeunesse.

La tendance est de limiter l'exposition au matériel pornographique.
Règlements plus strictes / interdiction dans le cas des mineurs-es

La pornographie est une atteinte à la dignité de la personne humaine. La jurisprudence canadienne (Ontario - affaire *R. v. Doug Rankine Co.*- 1983) reconnaît que les matériels pornographiques dégradent et déshumanisent les femmes en tant que groupe social.

Les premières législations ont traité la pornographie sous l'angle de l'obscénité qui constituait une menace à la moralité sexuelle de la collectivité. La nouvelle approche qui associe la pornographie à la dignité humaine et aux droits à l'égalité ouvre les voies vers une législation plus respectueuse de la dignité humaine. La justification fondée sur les droits de la personne donne l'occasion d'examiner comment la pornographie présente la sexualité humaine et ce qu'elle évoque à propos des femmes et des enfants. Cette nouvelle approche permet d'envisager la pornographie dans le contexte beaucoup plus large de la violence sexuelle dans la société et de son lien avec la discrimination.

Outre le lien direct établi entre la pornographie et la violence, les conséquences de ces pratiques sont lourdes notamment sur les enfants et les jeunes : exploitation des enfants, esclavage sexuel, influence néfaste sur la construction sociale des jeunes.

Le Code pénal Haïtien intervient pour régler tout attentat à la pudeur, notamment lorsque des mineurs-es sont en cause. Le proxénétisme est condamné ce, plus sévèrement dans le cas des mineurs.

L'Etat Haïtien se doit de protéger ses populations et de définir ce qui est socialement acceptable. Le MCFDF prend le leadership d'une démarche gouvernementale pour élaborer une réglementation sur la diffusion pornographique, l'affichage public et la publicité sexiste afin de garantir le respect de la dignité des femmes.

Pour ce qui est du carnaval, il importe de promouvoir la création d'emploi respectant la dignité humaine et notre culture. L'expression corporelle doit continuer à être mise en valeur par nos danses sans pour autant « vendre l'incitation à l'acte sexuel ».